

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du **29** **JUIL.** 2020

**autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-
organisme *Trissolcus basalis***

**La ministre de la transition écologique et le ministre de l'agriculture et de
l'alimentation,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.258-1 et R.258-2 à R.258-9 ;

Vu la demande présentée par la société Koppert France dont il a été accusé réception le 4 avril 2019 ;

Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 04 mai 2020 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La société Koppert France est autorisée à faire entrer sur les territoires de la France métropolitaine continentale et de la Corse et à introduire dans l'environnement le macro-organisme *Trissolcus basalis*.

Article 2

Cette autorisation est valable 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté. Le titulaire de l'autorisation devra transmettre à la direction générale de l'alimentation un bilan de suivi des introductions du macro-organisme dans l'environnement avant l'échéance de cette période de 5 ans. Ce bilan doit fournir des éléments relatifs à la dynamique des populations, au comportement du macro-organisme dans l'environnement d'introduction, aux bénéfices pour les cultures, aux aspects sanitaires ainsi qu'à tout effet non-intentionnel

observé.

Article 3

La société Koppert France communique immédiatement à la direction générale de l'alimentation, à la direction de l'eau et de la biodiversité et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail toute nouvelle information, concernant notamment les conditions d'élevage du macro-organisme concerné, qui pourrait modifier l'analyse du risque.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le **29 JUIL. 2020**

R/p
Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAÏN

La ministre de la transition
écologique
Pour la Ministre de l'agriculture, de la pêche
et de l'alimentation,
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

Olivier THYBAULT